

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation : 26/02/2026

Secrétaire de séance : Emmanuel COUX

L'an deux mille vingt-six et le 03 Mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

Présents : SCHNEIDER Sylvie, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, COUX Emmanuel, DONZEL Jérôme, FEITH Jérôme, FIAMENGHI Martine, LINETTE Séverine, MOCELLIN Yves, MOLLARD André, STROOBANT Maëlle, VUAGNOUX Philippe

Absents : JONGMANS Thérèse, (procuration de vote), LOVET Céline (procuration de vote), MOLLOT Henri (procuration de vote).

N° 03-2026 : Fiscalité Locale

Mme Le Maire précise que l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices, la taxe sur les pylônes et les mécanismes d'équilibre des réformes fiscales sera envoyé à la commune fin mars 2026.

Mme Le Maire propose de maintenir les mêmes taux que l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de maintenir les taux des taxes locales de l'année 2025 pour l'année 2026 :

- Foncier non bâti : 33.65 %
- Foncier Bâti : 20.74 %
- Taxe d'habitation : 3.32 % (pour les résidences secondaires et locaux meublés non destinés à l'habitation principale).

Fait et délibéré à Ste-Hélène-du-Lac, le 03 Mars 2026.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Sylvie SCHNEIDER



Secrétaire de séance,
Emmanuel COUX

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Emmanuel CUX, the secretary of the meeting.